

WEEK END
22 ET 23
AVRIL
2023

4^e édition

PARIS
BAD
GIRLS



by



REGLEMENT DU TOURNOI

PARIS BAD GIRLS

EDITION 2023

1. GÉNÉRALITÉS

- 1.1. Le tournoi sous le nom Paris Bad Girls est organisé par Bad Attitude, association sportive de type loi 1901 à but non lucratif.
- 1.2. Le Paris Bad Girls est un tournoi non-homologué par la Fédération Française de Badminton (FFBad).
- 1.3. Il se déroule du samedi 22 au dimanche 23 avril 2023 au Centre Sportif Paul Meurice au 28 rue Paul Meurice, 75020 Paris.
- 1.4. Le tournoi se déroule selon les règles en vigueur de jeu du badminton de la FFBad à date du tournoi et les dispositions de ce présent règlement.
- 1.5. Tout-e participant-e se déclare être en condition physique adéquate à la pratique du badminton.
- 1.6. L'arbitrage est assuré par le comité d'organisation de Paris Bad Girls. Ce comité est composé des membres du conseil d'administration de Bad Attitude ainsi que des personnes qui pourraient être mandatées par le conseil d'administration. Ses décisions sont sans appel. Le comité d'organisation est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout-e participant-e ne respectant pas ce règlement.

1. ESPRIT DU TOURNOI ET VALEURS

- 1.1. Le genre féminin est sous-représenté dans le milieu sportif, notamment dans la compétition. C'est particulièrement vrai pour les sports collectifs ou de raquette, comme le badminton. De ce fait, Paris Bad Girls aspire à promouvoir le sport féminin à travers une compétition de badminton en double, ouverte à toute personne s'identifiant au genre féminin, quel que soit son niveau, son âge, son origine, sa catégorie-socioprofessionnelle, etc.
- 1.2. Peuvent participer à la journée de tournoi du samedi 22 avril, dédiée aux doubles dames, toutes les personnes s'identifiant au genre féminin.
- 1.3. Un des objectifs du Paris Bad Girls est de lutter contre les discriminations et pour l'intégration de toutes et tous. Ainsi, les participant-e-s au tournoi s'engagent à respecter les valeurs d'inclusion, de bienveillance entre participant-e-s à tout moment.
- 1.4. Afin de faire respecter l'esprit sportif et bienveillant du tournoi, l'organisation se réserve le droit d'exclure à tout moment tout-e participant-e ayant fait preuve d'irrespect envers l'arbitre, l'organisation ou une autre équipe.

2. SÉRIES ET TABLEAUX

- 1.1. Le tournoi Paris Bad Girls est un tournoi de sport de loisirs.
- 1.2. Le Paris Bad Girls est un tournoi de jeu en doubles uniquement.
- 1.3. Les séries proposées sont sur la base des catégories usuellement pratiquées par les tournois Lesbien, Gay, Bi et Trans (LGBT) en France : A+ : joueuse haut-niveau amateur (niveau FFBAD R et +, A- : joueuse bon niveau amateur (niveau FFBAD D9/D7), B+ : joueuse en compétition confirmée (niveau FFBAD P10), B- : joueuse en compétition (plusieurs années de pratique, niveau FFBAD P12/P11), C++ : pratique régulière hebdomadaire (niveau FFBAD : NC), C+ : pratique régulière occasionnelle, C- : niveau loisirs (joueur débutant / jamais fait de compétition), D : niveau découverte (je ne pratique pas, je viens découvrir).
- 1.4. L'organisation du tournoi mettra en place la formule qui permettra de jouer un maximum de matchs en fonction du nombre de paires inscrites. Matchs de poules pour intégrer un tableau à éliminations directes (avec consolantes si le timing le permet), ou ronde suisse.
- 1.5. Selon la fréquentation du tournoi les matchs seront joués en 1 set ou 2 sets gagnants en poules et deux sets gagnants dans les tableaux à éliminations directes. Le comité d'organisation se réserve le droit d'adapter le nombre de points par set.
- 1.6. En cas d'affluence importante, le comité d'organisation de Bad Attitude se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un ou plusieurs tableaux ou d'en modifier le mode d'élimination.
- 1.7. En cas de faible affluence, le comité d'organisation de Bad Attitude se réserve le droit de fusionner des tableaux.
- 2.1. Les participant-e-s d'une paire jouent obligatoirement dans le même tableau. En cas de divergence d'inscription, sera retenu la catégorie la plus élevée des 2 participant-e-s.

3. INSCRIPTIONS

- 3.1. Les inscriptions se déroulent à partir du 23 février 2023, sous réserve du nombre de places disponibles.
- 3.2. Le nombre maximum de participant-e-s sera fixé par Bad Attitude.
- 3.3. Une liste d'attente est disponible sur le site de l'association Bad Attitude dans la page dédiée au tournoi.

- 3.4. L'inscription au tournoi se fait uniquement sur le site HelloAsso de Bad Attitude. Aucune inscription ne pourra être faite par courrier ou oralement.
- 3.5. La participation est gratuite, néanmoins les participant-e-s peuvent contribuer aux frais du tournoi en réalisant une donation sur la plateforme d'inscription.
- 3.6. Une confirmation d'inscription est envoyée automatique par le site HelloAsso à l'issue de la procédure d'inscription.
- 3.7. La prise en compte des inscriptions se fait en mode Standard, c'est-à-dire dans l'ordre d'arrivée des formulaires remplis sur le site HelloAsso.
- 3.8. Pour la journée du dimanche 23 avril 2023, il s'agit d'un tournoi de jeu en mixte uniquement. Les participantes inscrivent leur partenaire masculin directement au moment de leur inscription.
- 3.9. Peuvent participer au tournoi de jeu en mixte les personnes s'identifiant au genre masculin sous réserve d'une inscription réalisée par la participante partenaire.
- 3.10. Le comité d'organisation se réserve le droit de refuser l'inscription d'un-e participant-e si celle-ci ou celui-ci a démontré le non-respect des règles du tournoi.

4. FORFAITS

- 4.1. En cas d'indisponibilité aux dates du tournoi, le ou la participant-e doit en faire part par écrit à Bad Attitude dans les plus brefs délais à l'adresse mail : contact@badattitude.fr
- 4.2. Lorsqu'un-e participant-e d'une paire de double est défaillant-e, son ou sa partenaire doit notifier l'organisation et notamment le comité d'organisation s'il ou elle souhaite maintenir sa participation ou se retirer. En cas de maintien, le-a participant-e doit trouver un-e remplaçant-e. Sinon, l'organisation essaiera, dans la mesure du possible, de trouver une personne pouvant compléter la paire.

5. DÉROULEMENT

- 5.1. Aucune dérogation d'horaire n'est acceptée. Les joueur-se-s doivent être disponibles le samedi 22 avril 2023 de 9h00 à 21h30 et le dimanche 23 avril 2022 de 9h00 à 16h30. Le début des matchs aura lieu les deux jours à 9h30.
- 5.2. Les convocations et informations du tournoi sont envoyées par courriel à l'adresse de contact portée sur la fiche d'inscription. Elles sont disponibles sur le site internet de Bad Attitude et sur l'événement Facebook. En cas d'envois successifs, il faut tenir compte de la dernière information reçue.

- 5.3. En cas de retard, la personne doit contacter les organisateurs par téléphone (indiqué dans le courriel de convocation) sous peine d'être déclarée forfait lors de son premier match.
- 5.4. Tous les matchs se jouent en auto-arbitrage. Un-e participant-e peut à tout moment faire appel au juge arbitre qui, si possible, désigne un arbitre ou une personne faisant office. Aucun avis du public ne peut être pris en compte. Inversement, le public ne peut influencer un-e participant-e. En cas de désaccord, le point sera remis.
- 5.5. Les matchs se jouent en phase de qualification sur un set gagnant de 21 points avec 2 points d'écart. Les matchs se jouent en phase éliminatoire en 2 sets gagnants de 21 points avec 2 points d'écart. Toutefois les organisateurs du tournoi se réservent le droit de pouvoir modifier le nombre de points par set sur les différentes phases en fonction du nombre de paires inscrites au tournoi et/ou de son avancement.
- 5.6. A 20 égalité, le set est prolongé : c'est le camp qui mène avec 2 points d'écart qui remporte le set. A 29 égalité, le camp marquant le premier 30 gagne le set.
- 5.7. Le camp gagnant un set sert en premier dans le set suivant.
- 5.8. Quand le score atteint la première fois dans le set 11, les joueurs bénéficient d'un arrêt de jeu de 60 secondes. Entre chaque set, cette interruption est de 120 secondes. Les joueur-se-s changent de demi-terrain à la fin de chaque set, et au troisième set, lorsque le score atteint la première fois 11.
- 5.9. Avant le début du match, les équipes tirent au sort, soit avec un volant, soit avec une pièce. L'équipe gagnant le tirage au sort exerce son choix soit de servir ou recevoir en premier soit de commencer le 1er set sur l'un ou l'autre côté du demi-terrain. L'équipe perdant le tirage au sort exerce son choix sur l'autre alternative.
- 5.10. Les participant-e-s disposent de 5 minutes entre l'appel et le début du match, test des volants et échauffement compris.
- 5.11. En cas d'égalité dans un tableau, les règles de passage en phase finale sont définies comme suit : confrontation directe, nombre de sets gagnés, nombre de points gagnés.
- 5.12. Le comité d'organisation et l'association déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de perte de quelconque objet pendant toute la durée du tournoi à l'intérieur comme à l'extérieur du centre sportif.
- 5.13. La participation au tournoi Paris Bad Girls requiert la lecture et l'acceptation de ce règlement, lequel est consultable à l'affichage du centre sportif.

5.14. L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement au vu ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité de l'athlète, est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports.

5.15. L'utilisation de substance illicite au regard de la législation française est formellement interdite dans tous les événements et lieux liés au Paris Bad Girls.

5.16. La consommation d'alcool est interdite dans toute l'enceinte des équipements sportifs dans lesquels se déroule Paris Bad Girls.

6. ACCUEIL ET ACCÈS AU CENTRE SPORTIF

6.1. Tout-e participant-e doit pouvoir justifier de son identité à l'entrée du Centre Sportif sur les 2 jours de tournoi.

6.2. En outre, chaque participant-e s'engage à respecter les règles sanitaires en vigueur au moment du tournoi, notamment en ce qui concerne le port du masque, la distanciation sociale et la présentation d'un pass vaccinal.

6.3. Tout-e participant-e doit se présenter à l'heure indiquée dans le courriel de convocation.

7.4 Pour se rendre au tournoi, les participant-e-s pourront utiliser les moyens de locomotion de leur choix. Aucun-e participant-e ne pourra demander une prise en charge de ses frais de transport ou de parking auprès de Bad Attitude ou du comité d'organisation.

7. MATÉRIEL

7.1. Les terrains, filets et volants seront fournis par le comité d'organisation.

7.2. Des volants en plume sont fournis pour les séries A, B et des volants en nylon pour les séries C et D.

7.3. Tout-e participant-e doit venir avec son propre matériel et tenue de sport, y compris des chaussures de badminton pour sports intérieurs. Toutefois, en cas de besoin et pour la catégorie Débutantes, les organisateurs du tournoi pourront organiser le prêt de raquettes appartenant aux membres de Bad Attitude. Ces dernières devront être utilisées avec soin.

8. ANNULATION

- 8.1. En cas d'annulation par un-e ou des participant-e-s, et pour quelque raison qu'il soit, aucun remboursement ne pourra être demandé concernant les donations éventuelles ou frais engagés pour participer au tournoi.
- 8.2. En cas d'annulation du tournoi indépendamment de la volonté du comité d'organisation, aucun remboursement ne pourra être demandé concernant les donations éventuelles ou frais engagés pour participer au tournoi.
- 8.3. En cas d'annulation de la part du comité d'organisation, les participant-e-s pourront émettre une demande de remboursement auprès du Conseil d'Administration de Bad Attitude par mail à contact@badattitude.fr. Ce dernier statuera pour chacune des demandes lors de la réunion mensuelle suivant la demande.

9. DROIT À L'IMAGE

- 9.1. Chaque participant-e a un droit exclusif sur son image et l'utilisation qui en est faite. Il ou elle peut s'opposer à sa fixation, conservation ou à sa diffusion publique sans son.a autorisation.
- 9.2. Par défaut, les participant-e-s autorisent Bad Attitude à utiliser leur image pendant le tournoi Paris Bad Girls pour illustrer le tournoi sur tout support sans limitation de durée.

10. GESTION DES DONNÉES PERSONNELLES

- 10.1. La création et le traitement de données personnelles (nom, adresse, numéro de téléphone, photo...) sont soumis aux dispositions statutaires destinées à protéger la vie privée et les libertés individuelles.
- 10.2. Les données traitées pour la réalisation du tournoi sont listées ci-après : données d'identification et de contact : nom, prénom, numéro de téléphone, adresse e-mail, date de naissance, nom et prénom du partenaire
- 10.3. La collecte de vos données peut avoir tout ou partie des finalités suivantes : Prise de contact, prise de rendez-vous, demande de renseignements complémentaires, établissement des tableaux. Il convient de rappeler que chaque traitement correspond à une finalité précise et unique. Dans l'hypothèse où un seul et même traitement pourrait servir plusieurs finalités, votre consentement sera recueilli distinctement pour chacune d'elles.
- 10.4. Bad Attitude s'engage à limiter la durée de conservation de vos données personnelles. S'agissant des informations de contact, elles seront conservées pendant 3 ans à compter de leur collecte ou du dernier contact émanant du.de la

participant-e. Toutes les autres informations collectées seront supprimées au lendemain du dernier jour de tournoi.

10.5. Les participant-e-s bénéficient d'un droit d'accès, de rectification, d'opposabilité, d'effacement ou de portabilité de leurs données. Il.elle.s peuvent exercer leurs droits en adressant une demande à l'adresse mail suivante contact@badattitude.fr ou par voie postale à « Bad Attitude, MVAC Paris 20 -18 rue Ramus Boîte n°128 75020 Paris», en précisant l'objet de la demande et en y joignant une copie de la pièce d'identité.

Le présent règlement a été validé par le bureau exécutif de Bad Attitude ainsi que par le comité d'organisation du Paris Bad Girls le 23 février 2023.